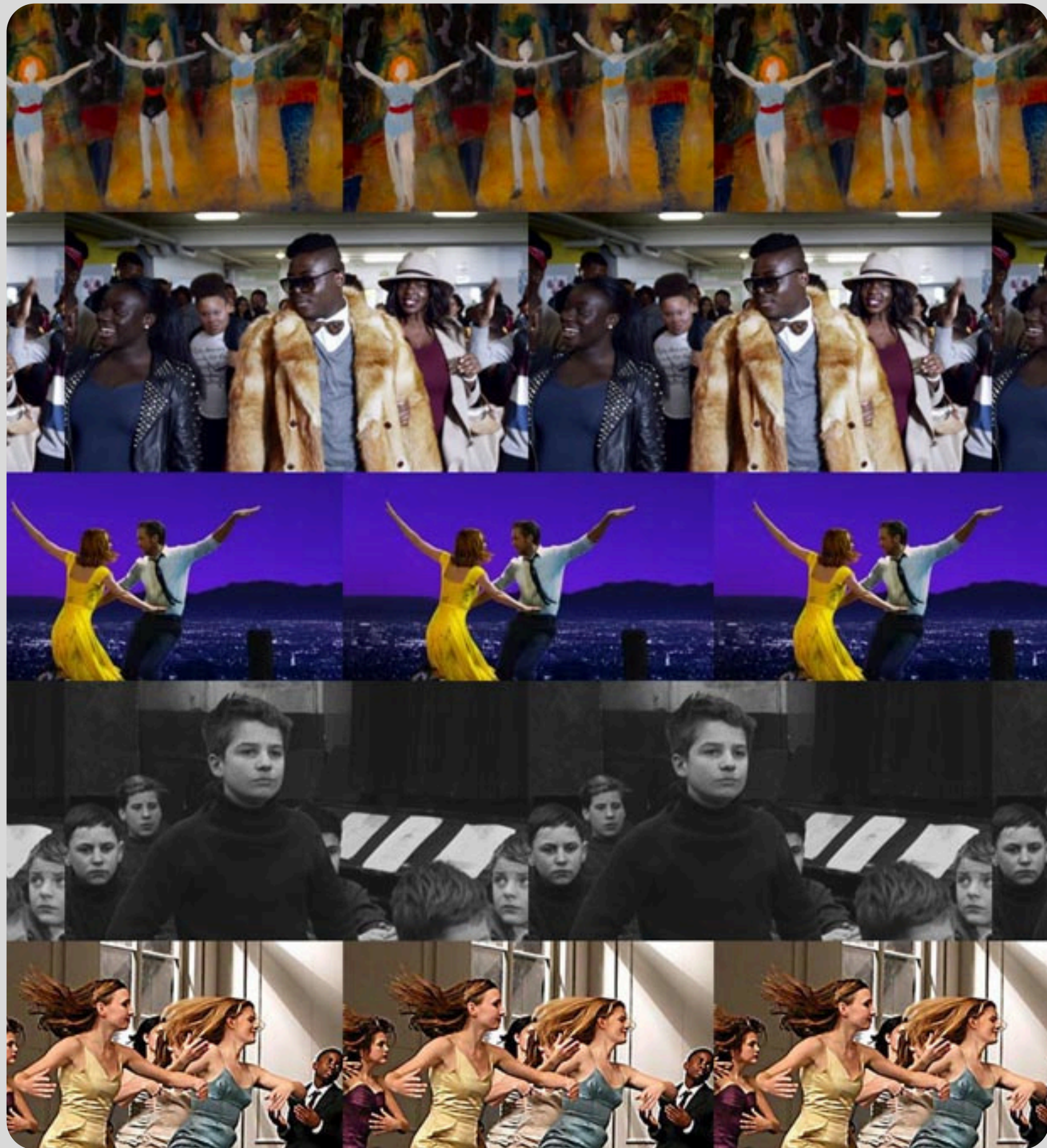




Collège

au cinéma 77

Notice 2025-2026

À PROPOS

Collège au cinéma est un dispositif d'éducation à l'image créé en 1989. Il repose sur l'engagement de quatre partenaires principaux : le Ministère de la Culture (Centre National du Cinéma et de l'image animée-CNC, Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC, l'Archipel des Lucioles) ; le Ministère de l'Education nationale (la DGESCO, les DAAC, les DSDEN, les collèges et leurs équipes pédagogiques) ; les collectivités territoriales ; les professionnels du cinéma (exploitants, distributeurs).

Le dispositif « Collège au cinéma » a pour objectifs de :

- Susciter la curiosité de l'élève spectateur et former son esprit critique par la découverte d'œuvres cinématographiques en salle dans leur format d'origine et en version originale ;
- Offrir, dans le cadre du partenariat entre les ministères concernés et les collectivités territoriales, des prolongements pédagogiques en classe et des formations ;
- Faciliter l'accès du plus grand nombre d'élèves à la culture cinématographique en assurant notamment le transport des collégiens situés dans les secteurs éloignés d'un cinéma ;
- Participer au développement d'une pratique culturelle de qualité en favorisant le développement de liens réguliers entre les élèves et les salles de cinéma.

LIEN VERS LE RÈGLEMENT NATIONAL

Ma classe
au cinéma



SOMMAIRE

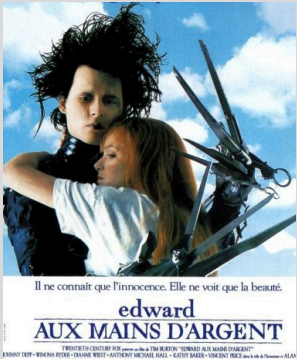
A propos	2
Sommaire	3
Programmation 25/26	4
Un accompagnement spécifique	5
Des séances en salle de cinéma	6
Modalités de prise en charge	7
Comment s’inscrire ?	8
Critères de sélection	9
Calendrier	10



PROGRAMMATION 2025/2026

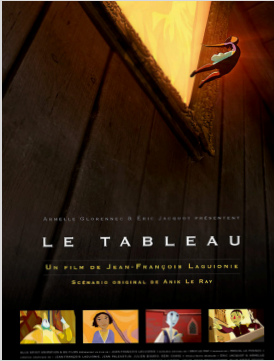
Parcours initial

1er trimestre
film commun
6è/3è



Edward aux mains d'argent
Tim Burton – 1990
Etats-Unis
Genre : fantastique
Durée : 1h47 VOSTF

6ème/5ème
2ème trimestre



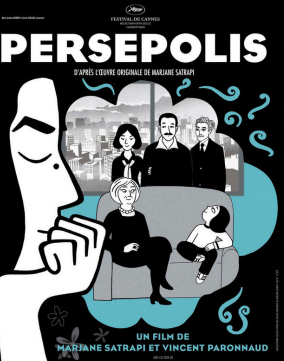
Le Tableau
Jean François Laguionie – 2011
France
Genre : animation
Durée : 1h16 VO AD-SME

6ème/5ème
3ème trimestre



Yuli
Iciar Bollain – 2019
Espagne
Genre : biopic
Durée : 1h52 VOSTF

4ème/3ème
2ème trimestre



Persepolis
Marjane Satrapi et
Vincent Paronnaud - 2007
France
Genre : animation
Durée : 1h35 VO AD-SME

4ème/3ème
3ème trimestre



Nos Soleils
Carla Simon – 2023
Espagne
Genre : drame
Durée : 2h VOSTF

Un parcours inscrit dans le temps scolaire

En Seine et Marne, Collège au cinéma se compose d'un parcours initial qui peut être complété par un 4è long-métrage :

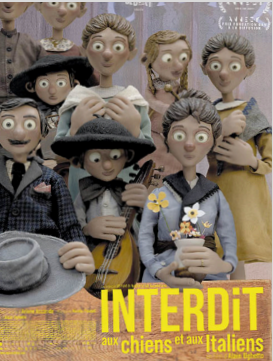
Parcours initial

Trois films par niveau (soit un film par trimestre et par classe inscrite) ;
Dont un film commun à tous les niveaux du collège ;
Un court métrage, en avant séance au 2ème ou 3ème trimestre

Parcours complémentaire

Un film supplémentaire pour tous les niveaux à partir de la 2ème année de participation. La projection est également prévue sur le temps scolaire.

Parcours complémentaire



Interdit aux chiens et aux italiens
Alain Ughetto – 2023
France, Belgique, Suisse, Italie
Genre : animation
Durée : 1h10 VO AD-SME

Court-métrage primé au festival du 1er court-métrage de Pontault-Combault avec la participation de collégiens dans le jury



C'est chelou comment tu dances
Louis Cattelat – 2024
France
Genre : drame, récit initiatique
Durée : 15 min VO AD-SME

Bien qu'il s'émerveille devant un cours de danse, Gabriel, 13 ans, s'interdit d'auditionner par peur du ridicule. Apparaît alors un personnage imposant en robe à paillettes qui va l'inciter à y participer par tous les moyens possibles.

UN ACCOMPAGNEMENT SPÉCIFIQUE « COLLÈGE AU CINÉMA »

UNE FORMATION INSCRITE AU PROGRAMME ACADÉMIQUE DE FORMATION

La formation est conçue et organisée par le comité de pilotage départemental en collaboration avec le Rectorat de Créteil. Cette formation permet aux enseignants d'acquérir, de consolider, de transmettre une culture cinématographique. Les interventions de spécialistes ou de professionnels du cinéma à l'issue des projections sur les films ou sur des questions transversales en lien avec l'écriture, la réalisation, ou les techniques cinématographiques, permettent de développer des connaissances pour la mise en œuvre du dispositif.

LE PROFESSEUR RELAI

Un professeur relai recruté par le Rectorat est à la disposition des enseignants pour toute question, conseil ou aide à la mise en œuvre d'un projet cinéma autour d'un film, ou autour du dispositif, au collège et avec la salle de cinéma partenaire.

Contact : Thomas BONNANS
thomas.bonnans@ac-creteil.fr

DES RESSOURCES PÉDAGOGIQUES À DISPOSITION

Le CNC met à disposition le catalogue des films présentant un éclairage synthétique sur chacun des films de la liste nationale Collège au cinéma, avec un résumé, des informations techniques, des pistes pédagogiques, des références artistiques, des extraits vidéos (lien vers les brochures pédagogiques téléchargeables en version numérique. [Lien ici](#)). Le CNC édite également des fiches pour les élèves et des affiches des films remises aux enseignants..

Autres ressources :

CNC - rubrique Collège au cinéma
transmettrelecinema.com
lumni.fr
zero de conduite

Le court-métrage

Histoire du court métrage français
CNC - scénariothèque court-métrage

Initiation au vocabulaire de l'analyse filmique

upopi.ciclic.fr

DES INTERVENTIONS DE PROFESSIONNELS DU CINÉMA DANS LES CLASSES

Des interventions de professionnels sont proposées aux établissements qui le souhaitent. Elles peuvent prendre la forme d'une intervention avant ou après la projection d'un des films de la programmation, d'un parcours.

DES SÉANCES PROGRAMMÉES EN COLLABORATION AVEC LA SALLE DE CINÉMA

BRAY-SUR-SEINE	LE RENAISSANCE
BRIE-COMTE-ROBERT	LES 4 VENTS
CHAMPAGNE-SUR-SEINE	JEAN GABIN
CHELLES	ETOILE COSMOS
COMBS-LA-VILLE	LA COUPOLE
CHESSY	STUDIO 31
COULOMMIERS	LES CAPUCINS
DAMMARIE-LES-LYS	PATHÉ DAMMARIE
FONTAINEBLEAU	L'ERMITAGE / CINÉPARADIS
LAGNY-SUR-MARNE	LE CINQ
MEAUX	LE MAJESTIC
MELUN	LES VARIÉTÉS
MITRY-MORY	LE CONCORDE
MOISSY-CRAMAYEL	LA ROTONDE
NANGIS	LA BERGERIE
NEMOURS	LE MÉLIÈS
NOISIEL	LA FERME DU BUISSON
PONTAULT-COMBAULT	APOLLO
PROVINS	LE REXY
ROISSY-EN-BRIE	LA GRANGE
SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY	LES 26 COULEURS
SAVIGNY-LE-TEMPLE	ESPACE PRÉVERT
VARENNES-SUR-SEINE	CINÉMA CONFLUENCES
VAUX-LE-PÉNIL	LA FERME DES JEUX

25 salles de cinéma partenaires

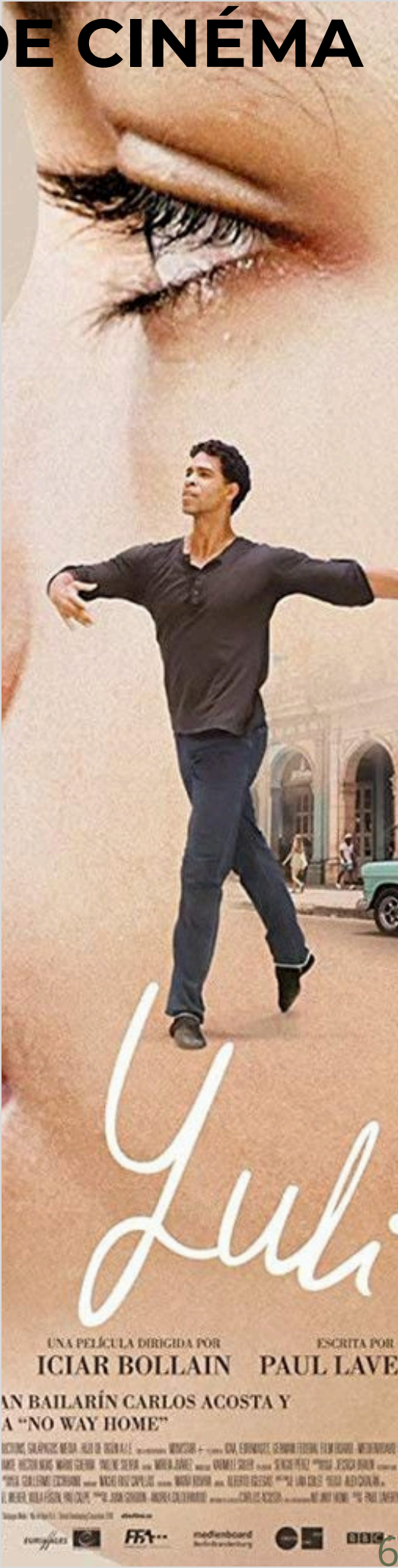
Afin de garantir une qualité d’écoute et d’attention des élèves lors des projections, les directeurs-ices de salle de cinéma et les enseignants-es veillent à ne pas dépasser 120 élèves dans la salle.

Pour les établissements souhaitant entrer dans le dispositif : l’inscription est limitée à 2 classes la première année. Pour les autres établissements, avec l’accord de votre salle partenaire, l’inscription se fait pour 2 classes au minimum. Dans les deux cas, pour l’inscription de 2 classes, celles-ci sont issues d’un même double niveau (niveau 6è/5è ou niveau 4è/3è).

L’inscription de plus de 5 classes nécessite l’engagement d’un nombre significatif d’enseignants afin de garantir la qualité de la réception en salle et de l’accompagnement pédagogique en classe.

Les calendriers de circulation des films sont établis par l’exploitant coordinateur **Cinéparadis**. Ils sont adressés aux salles de cinéma engagées dans l’opération après la rentrée.

Pour trouver le cinéma le plus proche : **Sarah DENIS** sd@cineparadis.fr
01 64 22 78 91



MODALITÉS DE PRISE EN CHARGE DES ENTRÉES ET DES TRANSPORTS

Les entrées au parcours initial, au tarif de 3 € par élève (principe de gratuité pour les accompagnateurs), sont prises en charge par le Département. Les entrées au parcours complémentaire, au même tarif, sont à la charge de l'établissement. Pour les deux parcours, le Département prend en charge 60% des frais de transport (bus en périmètre urbain, bus hors périmètre urbain, RER).

Les établissements retenus pour participer au dispositif s'acquittent directement des factures relatives aux entrées et aux transports auprès des fournisseurs. Les copies des factures acquittées sont adressées au Département via la plateforme de télé services accessible sur le site : **seine-et-marne.fr** (rubrique « Vos démarches en ligne ») ou directement sur la plateforme vosdemoservices.seine-et-marne.fr. Les formulaires dématérialisés sont accessibles à partir de décembre (un formulaire à compléter par trimestre) et jusqu'au 10 juillet. Après la clôture des formulaires, le Département ne garantit pas la prise en compte des dépenses.

Le Conseil départemental procède à l'évaluation et aux modalités de versement de la subvention compensatoire en fin d'année scolaire. Par conséquent, les établissements avancent la trésorerie pour les trois trimestres (année scolaire 2025/2026).

Contacts :

Sandrine Lachaux, Département, sandrine.lachaux@departement77.fr

01 64 14 60 52 / 06 31 31 12 14

Micheline Robcis, Département, micheline.robcis@departement77.fr

01 64 87 37 67



COMMENT S'INSCRIRE ?

1

Désignation d'un-e professeur-e coordonnateur-ice au sein de l'établissement

Son rôle :

Il complète le dossier de candidature en collaboration avec ses collègues et le fait valider par le chef d'établissement.

Il prend contact avec le cinéma partenaire pour recueillir son approbation.

Tout au long de l'année :

Il envoie au début du mois de septembre les effectifs réels des élèves participants,

Il fait le relais des informations concernant le dispositif au sein des équipes et en lien avec les différents partenaires,

Il programme avec le cinéma partenaire les projections pour les classes inscrites.

2

Formaliser par écrit un projet de classe et s'inscrire en ligne sur le site seine-et-marne.fr rubrique « Vos démarches en ligne » ou directement sur la plateforme vosdemarches.seine-et-marne.fr (entre le 28 avril et le 30 mai 2025)

Le formulaire d'inscription au dispositif comprend le projet pédagogique des équipes et un bilan pour l'année en cours si l'établissement participe déjà à l'opération.

Les établissements publics locaux d'enseignement peuvent déjà disposer d'un compte d'accès à la plateforme de télé services. Avant toute inscription, veuillez-vous adresser à votre chef d'établissement ou votre Secrétaire général-e.

3

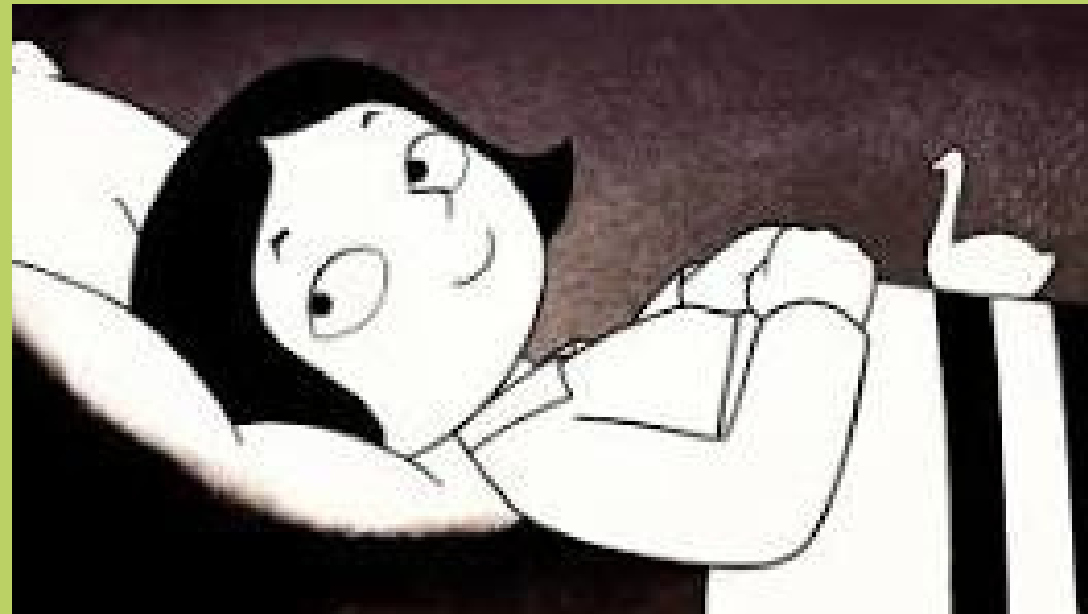
Inscription des enseignants-es aux journées de formation

Le chef d'établissement inscrit quatre enseignants-es avant la date limite fixée. L'identifiant du dispositif et le code du module seront communiqués aux établissements admis à participer au dispositif. Une convocation sera adressée aux enseignants concernés.

Calendrier des journées de formation

10, 16 et 17 octobre 2025 en présentiel dans 2 à 3 cinémas partenaires

Conformément au Décret n° 2023-732 du 8 août 2023 relatif au remplacement de courte durée dans les établissements d'enseignement du second degré, les établissements doivent s'organiser pour prévoir le remplacement des enseignants qui participent à la formation.



SÉLECTION DES CANDIDATURES

L'inscription au dispositif est conditionnée à la formalisation écrite d'un projet d'accompagnement des élèves pour l'ensemble des classes participantes et qui sera instruit par un comité de lecture départemental.

Il est donc impératif qu'au moment de l'inscription, les équipes aient une connaissance précise de la programmation et des pistes d'exploitation cinématographique qu'elle propose. La formation permettra de consolider la culture cinématographique par des interventions de spécialistes sur les films ou sur des questions transversales.

Pour être éligible, la demande doit être formulée de la façon suivante :

- Toute demande doit être présentée via le formulaire d'inscription accessible sur le site seine-et-marne.fr ou sur la plateforme vosdemarches.seine-et-marne.fr ;
- Le dossier doit comporter l'intégralité des renseignements demandés ;
- Toute demande doit comporter l'approbation du chef d'établissement et de la salle de cinéma partenaire ;
- La transmission du dossier de candidature par la voie électronique doit intervenir jusqu'au 30 mai inclus, date de clôture des inscriptions ;

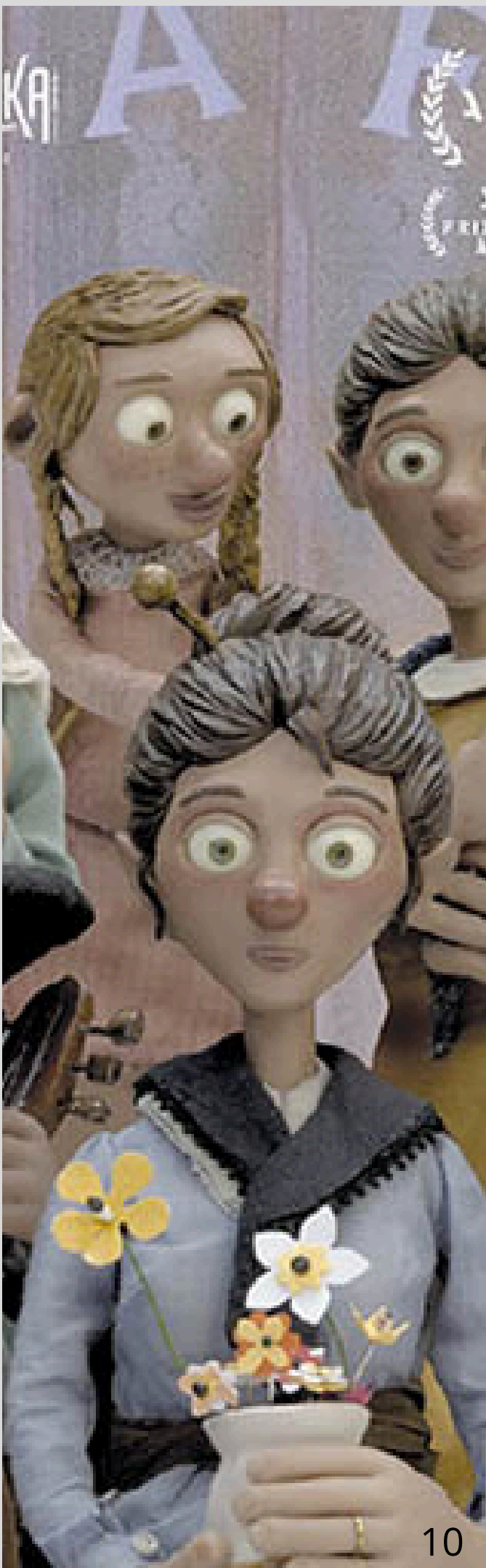
Le non-respect de l'ensemble de ces obligations entraînera le rejet de la demande.

La recevabilité des dossiers s'appuie sur les objectifs généraux du dispositif et sur les critères suivants :

- le projet pédagogique proposé en appui des films : objectifs pédagogiques et pistes de travail transversales, en évitant une approche uniquement « disciplinaire » des thématiques soulevées par les films de la programmation ;
- la prise en compte des spécificités esthétiques offertes par les films ;
- les pistes envisagées pour la réception des films par les élèves.

CALENDRIER

Du 28 avril au 31 mai 2025	Saisie en ligne du dossier de candidature via le site seine-et-marne.fr puis rubrique « Vos démarches en ligne » ou directement sur la plateforme vosdemosches.seine-et-marne.fr
Fin juin 2025	Les dossiers de candidature font l'objet d'un examen par un comité de lecture départemental et d'une validation par le comité de pilotage du dispositif. La validation des inscriptions sera subordonnée à la prise en compte des critères définis en page 9 du présent document.
août 2025	Notification de l'avis du comité de pilotage par courrier aux établissements
Du 1er au 13 septembre 2025	Inscription à la formation académique : l'inscription au dispositif est définitive quand les enseignants sont inscrits à la formation des 10, 16 et 17 octobre. Les inscriptions se font via GAIA RESPONSABLE (GAIA vert) par le-la chef-fe d'établissement entre le 1er et le 13 septembre 2025
Septembre 2025	Les établissement enregistrent les effectifs réels admis à participer via le site seine-et-marne.fr n.b. : l'enregistrement des effectifs réels correspond à un ajustement des effectifs prévisionnels ou correspondant à l'avis du comité de pilotage. L'inscription d'une classe supplémentaire ne pourra pas être prise en charge financièrement par le Département.
10, 16 et 17 octobre 2025	Formation académique Remise aux établissements des fiches élèves et affiches des films
novembre 2025	Démarrage des séances





Collège au cinéma est un dispositif national initié et financé par les ministères en charge de la Culture et de l'Éducation nationale, le Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC) et les conseils départementaux. La coordination nationale est assurée par l'Archipel des Lucioles.

En Seine-et-Marne, le dispositif est coordonné par la Délégation académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle (DAAC du Rectorat de Créteil) et le professeur relais, la Direction des services départementaux de l'éducation Nationale, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, le Département de Seine-et-Marne et l'exploitant coordinateur CinéParadis (Fontainebleau).